

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement de la gendarmerie outre-mer

Décision n° 19619 du 3 mai 2022
portant promotion de sous-officier de gendarmerie du cadre général du commandement
de la gendarmerie outre-mer – branche « personnel servant en ambassade »

NOR : INTJ2211702S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n°50544 du 1^{er} décembre 2021(NOR : INTJ2130656S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2022 :

Luta Benjamin NIGEND : 190 170

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2022 :

Leroux Maxime NIGEND : 203 750

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2022 :

Tierz Frédéric NIGEND : 170 013

Roth Nicolas NIGEND : 168 008

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 mai 2022.

Par ordre :
Le général,
commandant en second la gendarmerie outre-mer,
F. Grandi